

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2013

Le conseil municipal, dûment convoqué le 23 septembre 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE - Christophe COQUART – Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND - Jean-Pierre FONTIBUS – Murielle BARBECOT

Excusée : Magali TAFARO

Absents : Patrick DER-KEVORKIAN – Franck ALBANESE

Secrétaire de séance : Corinne DECOLLONGE

Le compte-rendu de la dernière séance n'apporte aucun commentaire.

Monsieur le maire demande l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- convention pour l'implantation d'un conteneur enterré

- demande de subvention de la coopérative scolaire

L'assemblée accepte à l'unanimité.

#### DECISIONS MODIFICATIVES

PRINCIPAL			FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Libellé	Article	Op.	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Virement à la section d'investissement	023		2 030			
Remboursement sur rémunération	6419			1 430		
Virement de la section de fonctionnement	021					2 030
Installations, agencements	2181	146			810	
Matériel informatique	2183	145			1 220	
<b>TOTAL</b>			<b>2 030</b>	<b>1 430</b>	<b>1 430</b>	<b>2 030</b>

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

### **RENOUVELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE RASED**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention entre la RASED et les communes du secteur d'intervention. Les communes s'engagent à verser la somme de 30 € par classe.

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour s'achever au 31 décembre 2016.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Le Maire explique qu'en raison de l'ouverture de la nouvelle médiathèque, il convient de modifier le tableau des emplois permanents de la commune. A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013 le poste de l'adjoint administratif sera augmenté de 2 heures hebdomadaires afin de tenir des permanences d'ouverture au public et le poste d'un adjoint technique de 2 heures afin d'effectuer le ménage.

Le secrétariat de mairie sera ouvert au public le mardi de 13h à 16h, le jeudi de 8h 30 à 12 h et de 13h à 17 h, le vendredi de 8h 30 à 12 h et de 13h à 16h et le samedi des semaines paires de 9h à 11h 30.

La médiathèque sera ouverte au public le mardi de 9h 30 à 12h et de 16h 15 à 18h 30, le mercredi de 14h 30 à 18h 30, le vendredi de 16h 15 à 18h 30 et le samedi des semaines impaires de 9h 30 à 12h.

Monsieur LAMBERT regrette la fermeture de la mairie un samedi sur deux.

Monsieur NOUET fait remarquer que le but est de faire vivre la médiathèque et de limiter les coûts, la bibliothécaire a une mission d'animation et organisation de la médiathèque.

Monsieur SILVESTRE indique qu'il y a de plus en plus de mairies fermées le samedi.

Monsieur PETRONE souligne que les élus sont présents tous les samedis en mairie et que les services d'accueil de la mairie sont de moins en moins sollicités, essentiellement pour la remise des sacs jaunes.

Madame JOSSERAND fait remarquer que la bibliothécaire fait très peu d'accueil.

Après en avoir délibéré, par 8 voix POUR et une abstention (M.LAMBERT), la modification du tableau des emplois permanents est modifiée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013.

### **CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'UN CONTENEUR ENTERRE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention entre la Communauté de Communes CENTRE DOMBES et la commune de SAINT MARCEL EN DOMBES afin de mettre à disposition un emplacement devant recevoir un conteneur enterré. La communauté de commune prend à sa charge les frais de fourniture et pose du conteneur ainsi que son entretien.

Monsieur LAMBERT souhaite connaître le prix des conteneurs, les renseignements seront demandés à la communauté de communes.

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal accepte les termes de la convention.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE**

Monsieur le maire communique la demande de l'école afin d'apporter une subvention pour financer 11 séances de natation pour les 2 classes du cycle 2. Le total des dépenses (piscine et transport) s'élève à 3 216 euros, une subvention de 2 216 euros est sollicitée.

Monsieur NOUET remarque que les communes du territoire de la communauté de communes sont satisfaites de profiter gratuitement de la piscine de Villars et regrette que St Marcel n'en profite pas.

Madame DECOLLONGE indique que la météo n'est pas toujours favorable pour permettre cette activité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 2 216 Euros à la Coopérative Scolaire, cette subvention sera inscrite au budget 2014, à l'article 6574

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. PETRONE :

- demande de location de l'appartement situé au-dessus de la mairie, une visite sera proposée.
- présentation du bilan voirie de la communauté de communes
- demande de l'association des Maires Ruraux concernant le refus de transfert automatique de la compétence de réalisation des PLU aux communautés de communes. Cette délibération sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.
- demande de subvention d'un professeur histoire-géographie du collège de la Dombes qui sera vue lors de la prochaine séance du conseil municipal.
- informations sur la proposition d'avenant du fermier, monsieur le Maire propose de se faire assister par un bureau d'étude, dont les honoraires s'élèvent à 1 550 € HT pour expertiser cette demande. L'assemblée partage cet avis.

M. NOUET transmet le résultat de l'inventaire et diagnostic des arbres, la consultation va être lancée pour effectuer les travaux préconisés.

Il fait également part de sa surprise sur l'augmentation du prix de l'eau, le m<sup>3</sup> passe de moins de 4 € à 4,50 € à voir avec le syndicat des eaux en charge du service de distribution de l'eau potable

M. SILVESTRE fait le point sur la médiathèque, la réception des travaux s'est déroulée le 16 septembre avec des réserves sur des lots. La société BOUYGUES prend en charge l'enduit restant à faire sur les façades.

Mme DECOLLONGE rappelle les réunions passées et à venir sur les rythmes scolaires.

La séance est levée à 22 H 45.